

Roirand joseph

Haute Goulaine le 10/10/2014

44115 Haute Goulaine

<http://www.justice-ordinaire-quotidienne.eu/>

à Monsieur Serge Poignant

44115 Basse Goulaine

L.R.A.R.

objet : assainissement Roirand / commune Haute Goulaine  
voir URL (1) et URL (2)

courrier à lire de préférence sur [http://www.justice-ordinaire-quotidienne.eu/joqeu\\_003\\_poig.php](http://www.justice-ordinaire-quotidienne.eu/joqeu_003_poig.php)  
ou les liens seront directement cliquables

Monsieur Poignant,

A lire la presse vous êtes un retraité heureux.  
Nous sommes du même âge mais n'avons pas la même destinée.  
J' ai eu le malheur de croiser le chemin de M. Daubisse, votre ami depuis plus de 40 ans.

Lors de la réalisation de l'assainissement de la Bellaudière en 2003, il n'a pas assumé la surveillance des travaux ce qui fait que l'assainissement n'a pas été réalisé selon le cahier des charges.

L' ayant informé au mois d' août il a malgré tout réceptionné les travaux dans l'état, trois mois après, sans répondre à mes interrogations.

Or on peut affirmer que l' assainissement, du moins me concernant, pouvait être réalisé suivant le cahier des charges ( [http://www.justice-ordinaire-quotidienne.eu/joqeu\\_003\\_mvvd\\_ashg\\_jr.php](http://www.justice-ordinaire-quotidienne.eu/joqeu_003_mvvd_ashg_jr.php) )

Il a réceptionné les travaux sur un motif bidon, qui ne peut être justifié par aucun document puisque ce qui est dit est faux.

Non seulement il ne surveille pas les travaux mais de plus il réceptionne à l' aveuglette, sans rien vérifier.

Voilà maintenant plus de 11 ans que nous sommes sans assainissement par sa faute.  
Et puis sans électricité depuis le 11 juillet 2012.  
Nous sommes ruinés pécuniairement, physiquement, moralement.  
Nous sommes de plus en plus seuls et abandonnés.

Nous n'avons plus d'argent pour nous défendre.

Notre seule issue semble le suicide..

Le tribunal administratif s' étant déclaré incompétent (1), nous n' avons pu poursuivre devant une autre juridiction par manque d' argent (1).

////

Silence total de M. Daubisse depuis :

Ce qui n' empêche que, si le délit commis par M. Daubisse n' a pas été reconnu par l' expert ripou (2) , ce délit est avéré (1). Il suffit de connaître les règles de base du calcul arithmétique pour le montrer (1).

Ce silence total, depuis cette déclaration d' incompétence, semble indiquer que M. Daubisse a choisi une défense ignoble : aucune loi ne saura lui reprocher ce silence et l' expert ne l' a pas désigné coupable.

Ainsi il n' a pas à se justifier aux yeux de la loi et il peut continuer de nous sacrifier (comment se sent-il avec Dieu, lui qui se dit bon chrétien ?).

Ce n' est pas qu' ignoble, c' est monstrueux.

Je vous indique le dernier courrier que je lui ai envoyé.

[http://www.justice-ordinaire-quotidienne.eu/joqeu\\_003\\_mnvd\\_asshg\\_jr.php](http://www.justice-ordinaire-quotidienne.eu/joqeu_003_mnvd_asshg_jr.php)

////

Lors de votre intervention dans ce conflit (je ne sais plus quelle année) M. Daubisse vous a menti par omission.

Comme il a menti par omission lors d' un interview de la ligue des droits de l' homme.

Si une personnalité affirme publiquement que M. Daubisse a justifié par un faux alors nous serons sauvé car une nouvelle intervention en justice sera alors beaucoup plus simple et à notre portée pécuniairement.

Serez-vous celui-là ?

Je vous prie d' agréer, M. Poignant, mes salutations distinguées.

(1) [http://www.justice-ordinaire-quotidienne.eu/documents/JOQ\\_Juillet\\_2014\\_No\\_001/JOQ\\_Juillet\\_2014\\_No\\_001.pdf](http://www.justice-ordinaire-quotidienne.eu/documents/JOQ_Juillet_2014_No_001/JOQ_Juillet_2014_No_001.pdf)

(2) [http://www.justice-ordinaire-quotidienne.eu/joqeu\\_003\\_mnvd\\_asshg\\_jr.php](http://www.justice-ordinaire-quotidienne.eu/joqeu_003_mnvd_asshg_jr.php)